



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MARS 2026

La réunion a débuté le 22 mars 2026 à 10h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRÉMENT Jacques.

Membres présents :

Monsieur BRÉMENT Jacques - Maire
Madame BRNCIC Véronique – 2^{ème} adjointe
Monsieur CARRÉ Sébastien – 1^{er} adjoint
Monsieur GUILLOT Laurent – Conseiller Municipal
Madame JERGER Lucie – Conseillère Municipale
Monsieur LABART Jean-Jacques – 3^{ème} adjoint
Monsieur PIERRE Jean-Claude - Conseiller Municipal
Madame RICHARD Marie-Line - Conseillère Municipale
Madame SIMON Isabelle - Conseillère Municipale
Madame VERRIER Claudie - Conseillère Municipale
Monsieur VINCENT Samuel – Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame BRNCIC Véronique
Le quorum (plus de la moitié des 12 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2026_11 - Désignation du secrétaire de séance
- 2026_12 - Approbation du dernier Procès-verbal en date du 26 février 2026
 - - Mise en place du Conseil Municipal par le Maire sortant
- 2026_13 - Élection du Maire, à bulletin secret, par le Conseiller doyen d'âge
 - - Départ du Maire sortant
- 2026_14 - Détermination du nombre d'adjoints
- 2026_15 - Élection des adjoints au scrutin de liste
- 2026_16 - Délégations consenties au Maire
 - - Lecture de la charte des élus par le Maire
 - - Arrêtés du Maire, délégations aux adjoints
- 2026_17 - Indemnités des élus
 - - Divers
 - - Infos

- Questions diverses

2026_11 - Désignation du secrétaire de séance

Véronique BRNCIC est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

11 voix pour

2026_12 - Approbation du dernier Procès-verbal en date du 26 février 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la dernière séance, en date du 26 février.

11 voix pour

- Mise en place du Conseil Municipal par le Maire sortant

Madame Rousselot Nicole désigne M. LABART Jean-Jacques, doyen d'âge pour présider l'élection du maire à bulletin secret.

2026_13 - Élection du Maire, à bulletin secret, par le Conseiller doyen d'âge

Sous la Présidence de Jean-Jacques LABART, Conseiller municipal doyen d'âge.

Appel à candidature.

Monsieur Brément se propose.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :11

Bulletins blancs ou litigieux :1

Exprimés :10

Avec 10 voix pour lui, Monsieur BRÉMENT atteint la majorité absolue et est proclamé Maire et installé dans ses fonctions

11 voix pour

- Départ du Maire sortant

Après l'élection du maire en date du 22 mars 2026, Madame Nicole Rousselot, maire sortant, quitte la séance du Conseil municipal à 10h10.

2026_14 - Détermination du nombre d'adjoints

Suite à la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire pour la commune de La Vendue Mignot à trois.

Le Conseil Municipal adopte le nombre d'adjoints à l'unanimité.

11 voix pour

2026_15 - Élection des adjoints au scrutin de liste

A la question « qui propose sa candidature au poste d'adjoint ? », Monsieur Carré, Madame Brncic et Monsieur Labart se proposent.

Une liste de 3 conseillers est donc proposée, le vote a lieu.

Monsieur le Maire invite chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, à lui remettre son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins blancs ou litigieux : 0

Exprimés : 11

Monsieur Carré, a été proclamé 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Madame Brncic, a été proclamée 2^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

Monsieur Labart, a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

11 voix pour

2026_16 - Délégations consenties au Maire

Le Conseil Municipal adopte la délégation au maire des compétences énoncées dans les articles L.2122-21 et L.2122-22 du CGCT, à l'unanimité.

11 voix pour

- Lecture de la charte des élus par le Maire

Monsieur Brément fait lecture de la charte des élus et invite les conseillers à lire le Chapitre III des Conditions d'exercice des mandats municipaux. (Article L.2123-1 à 2123-35 du CGCT)

- Arrêtés du Maire, délégations aux adjoints

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,
Arrête :

Article 1er :

A compter du 22 mars 2026, **M. Sébastien CARRÉ** est délégué en l'absence du maire, en qualité de **1^{er} adjoint**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Signature de tous les actes relatifs à l'administration communale.
- La signature par Monsieur CARRÉ devra être précédée de la formule suivante :
« *par délégation du MAIRE* ».

Il exercera les fonctions suivantes :

- Il sera chargé au sein du conseil municipal des charges touchant les domaines de l'état civil, de l'urbanisme, des transports, de l'eau, de l'assainissement, de la biodiversité, de la santé, des écoles, de la vie associative...
- Il sera également suppléant du conseiller communautaire de Troyes Champagne Métropole en tant que premier adjoint.
- Il supervisera les commissions communales.

Article 2:

A compter du 22 mars 2026, **Madame Véronique BRNCIC**, est déléguée en l'absence du maire et du 1^{er} adjoint, en qualité de **2^{ème} adjoint**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Signature de tous les actes relatifs à l'administration communale
- La signature par Madame BRNCIC devra être précédée de la formule suivante :
« *par délégation du MAIRE* »

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Elle sera chargée au sein du conseil municipal des charges touchant les domaines de l'état civil, de l'urbanisme, du logement, de l'aide sociale, du fleurissement, des écoles, des activités culturelles, de la vie associative.

Article 3 :

A compter du 22 mars 2026, **M. Jean-Jacques LABART** est délégué en l'absence du maire, du 1^{er} adjoint et du 2^{ème} adjoint, en qualité de **3^{ème} adjoint**, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Signature de tous les actes relatifs à l'administration communale.
- La signature par Monsieur LABART devra être précédée de la formule suivante :
« *par délégation du MAIRE* ».

Il exercera les fonctions suivantes :

- Il sera chargé au sein du conseil municipal des charges touchant les domaines de l'état civil, de l'urbanisme, de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, des activités culturelles, de la vie associative...

11 voix pour

2026_17 - Indemnités des élus

Conformément à la loi, l'indemnité du Maire est de 28.1% de l'indice brut terminal de fonction publique territoriale (1027).

Soit 1155 euros brut.

Les indemnités des adjoints, sont fixés à 40% de 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (1027).

Soit 179 euros brut et ce pour chaque adjoint.

A l'unanimité, le conseil approuve la délibération.

11 voix pour

- Divers

- Passation de récolement des archives municipales et de l'inventaire communal réalisé le 20 mars 2026 entre Mme Nicole Rousselot et M. Jacques Brément, en présence de M. Jean-Jacques Labart.
- Le conseil municipal choisit de se réunir prioritairement les jeudis à 20h, sauf empêchement.
- M. Samuel Vincent accepte la charge de complétude du site internet de la commune et de la maintenance du défibrillateur.

- Infos

- M.Freddy Waldmann est le nouvel employé communal, il a pris ses fonctions le 1er mars 2026 et ses jours de présence sont le mardi et le jeudi (8h) et le vendredi matin (4h).
- Prochain Conseil Municipal avant le 7 avril (réunion RPI Jeugny à 18h)

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 11h06.

Madame BRNCIC Véronique
Secrétaire de séance

Monsieur Jacques Brément,
Maire